

**République Démocratique du Congo**



**Comité de Pilotage de la Réforme  
des Entreprises Publiques**

**RAPPORT ANNUEL 2004**

# **TABLE DES MATIÈRES**

## **Message du Secrétaire Exécutif.**

### **Chapitre 1 : Le COPIREP et ses structures.**

- 1.1. Historique et contexte de création.
- 1.2. Les structures du COPIREP.
- 1.3. Organisation fonctionnelle du Secrétariat Exécutif du COPIREP.
- 1.4. Les ressources humaines.

### **Chapitre 2 : Les activités opérationnelles du COPIREP en 2004.**

- 2.1. Modernisation du cadre juridique.
- 2.2. Secteurs cibles, amélioration du climat des affaires, volet social et réforme du CSP.

### **Chapitre 3 : Perspectives 2005.**

- 3.1. Perspectives dans le cadre de la réforme des entreprises publiques.
- 3.2. Perspectives dans le cadre de la réinsertion.

### **Annexes.**

1. Contrats conclus en 2004.
2. Loi n° 78/002 du 06 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques.
3. Répartition des engagements conclus en 2004.
4. Répartition des mises en paiement des partants volontaires de la Gécamines.
5. Composition des Groupes Sectoriels de Travail.
6. Contacts.

### **Tableaux.**

1. Evolution des effectifs.
2. Répartition des effectifs par qualification.
3. Total des engagements notifiés en 2004.
4. Engagements notifiés en 2004 dans le secteur des Mines.
5. Engagements notifiés en 2004 dans le secteur des PTT.

6. Engagements notifiés en 2004 dans le secteur des Transports.
7. Engagements notifiés en 2004 dans le secteur de l'Energie.
8. Engagements notifiés en 2004 dans le secteur des Finances.
9. Engagements notifiés en 2004, concernant les actions liées à l'amélioration du climat des affaires.
10. Engagements notifiés en 2004, pour le volet social de la réforme.
11. Engagements notifiés en 2004, pour la réforme du CSP.
12. Prévision des engagements à notifier en 2005.
13. Perspectives des engagements à notifier en 2005, par secteur.

### **Encadrés.**

1. Critères de sélection des membres du Conseil Technique.
2. Répartition des tâches des Chargés de projets et du Chargé d'Etudes Juridiques.
3. La Passation des Marchés.
4. Restructuration de la Gécamines.
5. Le nouveau Code Minier.
6. Le Cadastre Minier.
7. Restructuration de l'OCPT.
8. L'Agence de Régulation des Transports.
9. Liquidation des banques publiques (BCA, NBK, BCCE).
10. L'OHADA.
11. Le Centre d'Arbitrage du Congo.
12. Esquisse du Plan Social.

### **Figures.**

1. Schéma institutionnel.
2. Organigramme fonctionnel du COPIREP.
3. Sites de mise en paiement des ex agents de la Gécamines.

4. Images d'activités de réinsertion sociale des ex agents de la Gécamines.
5. Effectif des agents concernés par le volet social de l'OCPT.

## **MESSAGE DU SECRETAIRE EXECUTIF**

La publication de ce premier rapport d'activités du Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques, COPIREP en sigle, m'offre l'opportunité de remercier vivement le Président de la République, le Gouvernement, particulièrement le Ministre du Portefeuille, la Banque Mondiale, ainsi que tous les partenaires nationaux et internationaux ayant contribué de près ou de loin à l'avancement du processus de réforme des Entreprises Publiques en République Démocratique du Congo.

Avec la structure fonctionnelle mise en place et le concours des différents Groupes Sectoriels de Travail et partenaires, le COPIREP s'est résolument engagé à accélérer la formulation de meilleures stratégies et leur proposition au Gouvernement, en vue de garantir le succès de la réforme des Entreprises Publiques et l'amélioration du climat des investissements.

Loin d'être une affaire d'experts, le processus initié sous le COPIREP se veut un processus social, ayant pour finalité de réunir un consensus le plus large possible de tous les intervenants et cela à divers niveaux. Parmi ces intervenants, on peut compter les représentants des secteurs privé et public, des syndicats, du Gouvernement et de la Société Civile.

L'approche adoptée est plutôt pragmatique. Chaque solution est analysée comme particulière et les propositions sont faites selon les spécificités de chaque entreprise ou de chaque secteur.

Au cours de cette année, la structure administrative du COPIREP a grandi et s'est renforcée par les recrutements d'experts internes pour la gestion financière, le volet social, les projets, ainsi que la passation des marchés, dont le transfert des activités à partir du BCeCo est effectif.

Soucieux de garantir l'efficacité et la transparence. J'ai mis un accent particulier au strict respect des directives de passation des marchés édictées par la Banque Mondiale.

Dans le même ordre d'idée, des efforts soutenus sont fournis en vue de remplir les conditions fixées dans l'Accord de Crédit 3815 DRC,

portant Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé, pour la disposition de la gestion financière. Celle-ci, étant encore assumée par le BCeCo.

La nouvelle structure ayant exigé un espace de travail adéquat pour des résultats meilleurs, ainsi le COPIREP a acquis, durant cette année sous rapport, des espaces de bureaux plus spacieux.

En dépit de quelques difficultés rencontrées dans le cadre du pilotage du processus, notamment dans le fonctionnement des Groupes Sectoriels de Travail, suite à l'irrégularité des mises à disposition de leur budget par le Trésor public, j'ai la ferme conviction, que les résultats réalisés au cours de l'année 2004 permettront de relever les défis de demain.

La réforme des entreprises publiques en République Démocratique du Congo est bel et bien amorcée, le Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé est en marche.

Par ce Rapport annuel 2004, le COPIREP, présente ses structures, ses activités, ses réalisations et ses perspectives immédiates.

**ILUNGA ILUNKAMBA**

**Secrétaire Exécutif**

## **CHAP. I. LE COPIREP ET SES STRUCTURES.**

- 1.1. Historique et contexte de création.**
- 1.2. Les structures du COPIREP.**
- 1.3. Organisation fonctionnelle du Secrétariat Exécutif du COPIREP.**
- 1.4. Les ressources humaines.**

## **1.1. Historique et contexte de création.**

Des années de guerre, et de mauvaise gestion de la chose publique ont eu des effets néfastes sur la situation socio économique de la République Démocratique du Congo, et des entreprises publiques en particulier.

La plupart de ces entreprises publiques se caractérisent par des effectifs pléthoriques, un management inefficent et inefficace, ne remplissent plus l'objectif pour lequel elles ont été créées, celui de produire des biens et services pour la satisfaction des besoins de la population, et de contribuer au financement du budget de l'Etat.

Elles exercent par contre une forte ponction sur les ressources de l'Etat et étouffent le secteur privé.

Ainsi, en septembre 2001, les décideurs politiques et les mandataires publics, lors d'un séminaire atelier, prirent conscience de la nécessité d'engager des réformes, compte tenu de cet état de déliquescence fort avancé, qui ne pouvait laisser indifférent.

Une nouvelle vision a été adoptée, elle consiste notamment en un désengagement progressif de l'Etat des activités marchandes, et son cantonnement dans un rôle normatif et régulateur, tandis que la relance de la production serait confiée au secteur privé.

Ainsi, dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement (PEG), un accent particulier a été mis sur la réforme des entreprises publiques.

Par le Décret n° 131/2002 du 30 octobre 2002, tel que modifié à ce jour, il a ensuite été mis en place le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques, COPIREP en sigle, organe conseil du Gouvernement, à qui il a été confié la tâche de gérer ce processus de réforme des entreprises publiques.

Les objectifs innovateurs visés dans le cadre de la réforme initiée sous le COPIREP sont les suivants :

- rendre le climat plus propice aux investissements et permettre au secteur privé de jouer le rôle moteur de la croissance et du développement du pays ;
- réduire la taille et le poids de l'Etat dans l'économie et le réinstaller dans son rôle normatif et régulateur ;
- mettre en place un plan social au niveau de différentes entreprises publiques en restructuration afin d'élargir le périmètre des réformes à effectuer et amortir ainsi les chocs sociaux qui pourront en résulter ; et
- rendre rentable les entreprises publiques et assainir le secteur du Portefeuille.

En décembre 2002, des cabinets internationaux d'audits ont été sélectionnés en vue de procéder à des audits opérationnels d'un certain nombre d'entreprises publiques. Ces audits ont eu pour objectif de mettre à jour, à l'intention notamment du COPIREP, l'information de base disponible sur les entreprises cibles, et de mener un diagnostic opérationnel préliminaire permettant de mieux appréhender la performance et les problèmes auxquels sont confrontés les entreprises publiques.

Tel qu'il ressort de ces audits, la situation des entreprises publiques n'est guère reluisante. Les 13 plus grandes entreprises publiques à vocation purement commercial, accusent des pertes estimées à 433 millions de dollars.

D'une manière générale, la qualité de la gestion laisse à désirer, les niveaux de production ont accusé un net recul et la productivité est trop faible.

Les faiblesses qui caractérisent la gestion des entreprises publiques sont d'ordre institutionnel et ont trait aux pratiques commerciales irrégulières et au laxisme en matière de gestion des ressources humaines et financières.

L'Accord de Crédit n° 3815 DRC, d'un montant de DTS 87.000.000, portant Projet Compétitivité du Secteur Privé (PCDSP), dont le COPIREP est l'agence locale d'exécution est intervenu le 14 août

2003 entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo la Banque Mondiale, pour financer le processus de réforme des entreprises publiques.

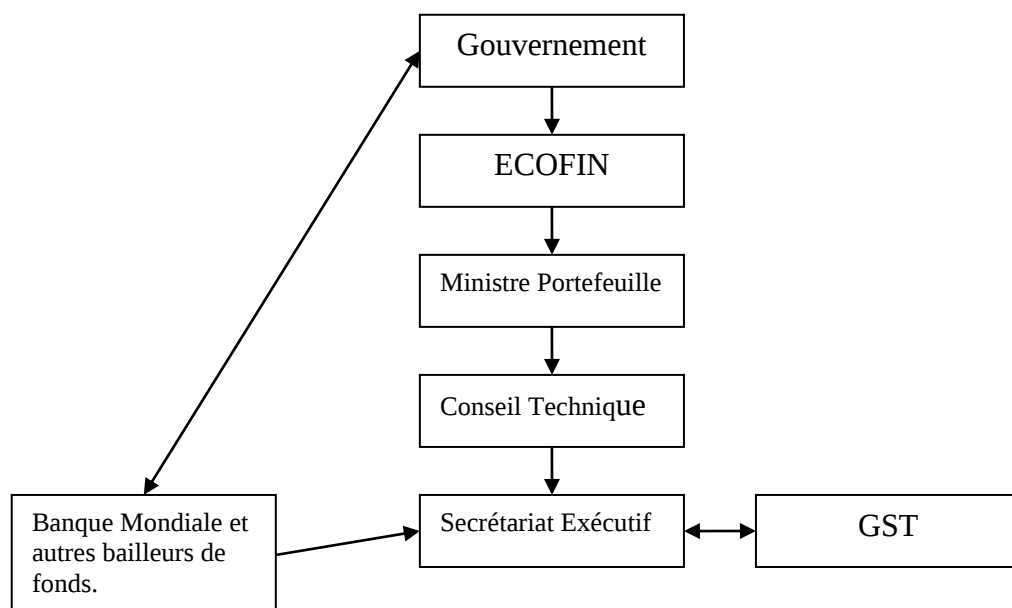
L'équipe de gestion du COPIREP comprenant le Secrétaire Exécutif, les deux Secrétaires Exécutifs Adjoints a été recrutée sur base d'un concours, et nommée le 02 juillet 2003 par le Décret n° 03/011.

Parti au début de cette équipe de trois cadres nationaux, travaillant dans l'exiguïté d'un local prêté par un autre projet, le COPIREP est aujourd'hui une structure importante dotée de cadres multidisciplinaires, et de moyens matériels pour accomplir sa mission.

## 1.2. Les structures du COPIREP.

Le COPIREP est composé de deux organes, le Conseil technique et le Secrétariat Exécutif, et s'appuie sur les Groupes Sectoriels de Travail pour mener à bien ses missions.

Figure 1 : Schéma institutionnel.



### ▪ Le Conseil technique

Il est l'organe de conception, d'orientation et de suivi du processus de la réforme des entreprises publiques.

Il est constitué des représentants du Cabinet du Vice Président en charge de l'Economie et des Finances, des Ministères du Budget, du Plan, du Portefeuille, du Travail et de la Prévoyance Sociale, du Conseil Supérieur du Portefeuille, de l'Intersyndicale, de deux experts indépendants et du Secrétaire Exécutif du COPIREP.

Le Conseil Technique peut en cas de besoin, demander l'assistance de toute personne susceptible de l'éclairer sur une question en rapport avec sa mission.

Les Secrétaires Exécutifs Adjointes en assurent le secrétariat.

Les missions du Conseil Technique sont :

- approuver les dossiers techniques de réforme des entreprises publiques préparés par le Secrétariat Exécutif et à soumettre au Gouvernement ;
- approuver les propositions de réforme préparées par les Groupes Sectoriels de Travail ou par toute instance engagée ou sollicitée par le Gouvernement dans la conduite du processus de réforme ;
- proposer les grandes orientations du processus de la réforme des entreprises publiques ;
- réaliser et faire réaliser des études ou travaux dans le cadre de l'analyse de la situation des entreprises publiques, de la préparation ou de la mise en place desdites réformes ;
- aider et assister le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière des entreprises publiques ;
- suivre l'exécution juridique, physique et fonctionnelle des mesures et décisions en matière de réforme des entreprises publiques ;
- veiller à la communication, à la diffusion et à la vulgarisation des mesures, des accords et des programmes économiques et financiers liés au processus de réforme ;
- examiner et soumettre à l'approbation du Gouvernement les plans d'actions annuels, les projets de budgets annuels internes, les rapports d'articles, les rapports d'exécution budgétaire, les états financiers élaborés par le Secrétariat Exécutif.

### **Encadré 1 : Critères de sélection des membres du Conseil Technique.**

- *Critères de sélection du Président :*
  - avoir une formation universitaire ;
  - représenter une institution publique à caractère économique ou financière, dont les attributions sont en rapport directe avec les entreprises publiques ;
  - jouir d'une expérience professionnelle pertinente dans la gestion des entreprises ou des institutions publiques ou privées ;
  - avoir une probité morale et intellectuelle reconnue ;
  - avoir la capacité de communication affirmée.
- *Critères des représentants des Ministères :*
  - avoir une formation universitaire ;
  - être fonctionnaire, avec rang de directeur ou directeur commissionné ;
  - provenir d'une direction dont les activités présentent un intérêt pour les entreprises publiques ;
  - jouir d'une expérience professionnelle de plus de dix ans ;
  - être de notoriété morale et intellectuelle reconnue.
- *Critères pour les experts indépendants :*
  - avoir une formation universitaire ;
  - être disponible ;
  - jouir d'une expérience de plus de dix ans dans la gestion des entreprises ou institutions publiques ;
  - avoir assumer des hautes fonctions dans les secteurs publics ou privés ;
  - avoir une probité morale ou intellectuelle reconnue ;
  - avoir une capacité de communication affirmée.
- *Critères pour le délégué de l'intersyndicale :*
  - avoir une formation de niveau supérieur ou avoir une longue pratique des activités syndicales au sein d'une organisation de travailleurs d'au moins dix ans ;
  - avoir le rang de Président, Vice Président ou de Secrétaire Général ;
  - avoir une capacité de compréhension et de connaissance approuvée ;
  - avoir une probité morale et intellectuelle ;
  - avoir une capacité de communication affirmée.

### **▪ Le Secrétariat Exécutif**

C'est l'organe technique et permanent du COPIREP chargé de gérer effectivement le processus de la réforme à soumettre au Gouvernement.

Il est composé d'un Secrétaire Exécutif, de deux Secrétaires Exécutifs Adjoint et des experts internes et externes.

Il a pour missions :

- préparer les dossiers techniques de la réforme des entreprises publiques à soumettre à l'approbation du Conseil Technique ;
- préparer les réunions du Conseil Technique, en assurer le secrétariat, et en tenir les archives ;
- mettre en application les résolutions prises ou les orientations du processus de réforme arrêtées par le Conseil Technique ;
- assurer la coordination du travail des Groupes Sectoriels de Travail et suivre, en liaison avec ceux-ci et les administrations concernées, l'exécution des opérations de réforme du portefeuille de l'Etat ;
- assister, le cas échéant, le Gouvernement dans le choix des consultants pour la réalisation des études, audits, diagnostics, évaluations des entreprises du Portefeuille de l'Etat, et évaluer l'exécution des mandats desdits consultants ;
- assurer la liaison et la coordination des actions des partenariats de l'Etat congolais dans le cadre de la réforme du portefeuille ;
- animer et communiquer les stratégies de travail ;
- assurer la communication, la diffusion et la vulgarisation des mesures, des accords et des programmes économiques et financiers liés au processus de réforme ;
- élaborer les rapports périodiques d'activités et de suivi du processus de réforme.

#### ▪ **Les Groupes Sectoriels de Travail (GST)**

Les Groupes Sectoriels de Travail (GST) ont pour mission d'assister le COPIREP dans la conception et la mise en œuvre de la réforme des entreprises publiques.

Le fonctionnement et la composition des Groupes Sectoriels de Travail sont fixés par les Ministres assurant la tutelle technique des secteurs concernés.

Leurs tâches sont les suivantes :

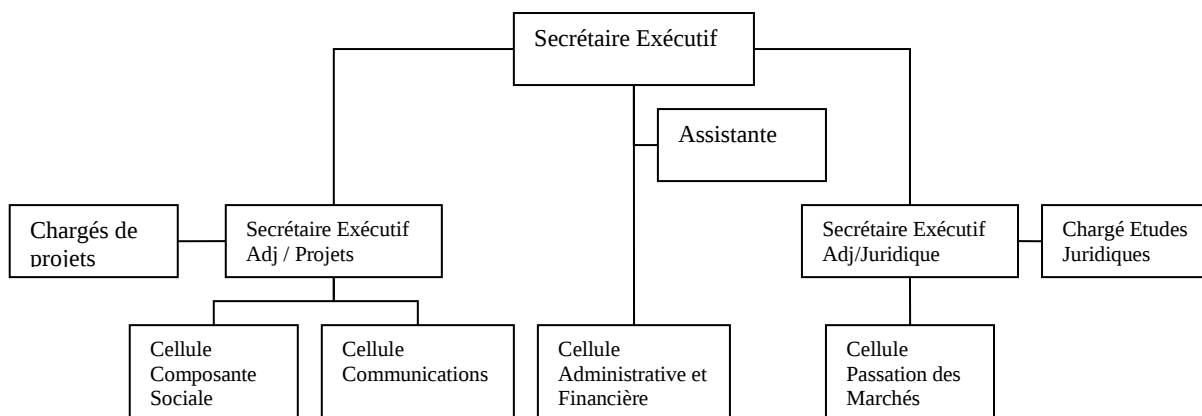
- examiner et diagnostiquer la situation technique, financière, commerciale et sociale des entreprises du secteur ;
- concevoir, élaborer et proposer les stratégies, les programmes de réforme et/ou les différentes mesures pertinentes ;
- préparer et proposer des projets des textes légaux et réglementaires sur le secteur ou la matière qui leur est confiée.

### 1.3. Organisation fonctionnelle du Secrétariat Exécutif du COPIREP.

Le Secrétariat Exécutif compte 27 agents. Il est composé du Secrétaire Exécutif et de deux Secrétaires Exécutifs Adjoints, dont l'un est chargé des projets, et l'autre des questions juridiques, de quatre cellules (Passation de marchés, Administratives, Composante Sociale et Communication), des Chargés de Projets et d'Etudes Juridiques, ainsi que d'une unité de coordination des réinsertions basée au Katanga.

L'organigramme fonctionnel du COPIREP se présente comme suit :

Figure 2 : Organigramme fonctionnel du COPIREP.



#### ▪ Le Secrétaire Exécutif et ses adjoints.

Le Secrétaire Exécutif veille à la coordination des activités et à la bonne exécution des missions dévolues au COPIREP.

Il est assisté de deux adjoints, l'un chargé des projets et l'autre chargé des questions juridiques.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Projets (SEAP) s'occupe de l'animation des divers travaux de réforme des entreprises publiques sur le plan stratégique, financier, économique, social et de la communication.

Il est assisté de trois Chargés de Projets qui sont en charge, dans les domaines leur assignés, du suivi des opérations liées à l'exécution de la réforme des entreprises publiques et du PCDSP.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Questions Juridiques (SEAJ) a pour tâches d'évaluer les conséquences juridiques de la réforme, de donner des avis juridiques sur les divers travaux, études ou recommandations portant sur la réforme des entreprises, et du suivi de la composante légale du PCDSP.

Il est assisté d'un Chargé d'Etudes Juridiques.

*Encadré 2 : Répartition des taches des Chargés de Projets et le Chargé d'Etudes Juridiques.*

*Le Chargé d Etudes Juridique assiste le Secrétaire Exécutif Adjoint Chargé des Questions Juridiques dans le suivi de la partie « composante légale » du Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé.*

*Les Chargés de Projets assistent le Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des Projets dans le suivi des autres composantes du Projet.*

*Le Chargé de Projet / Ingénieur (CPI) suit les dossiers ayant trait aux secteurs de l'Energie et du Transport.*

*Le Chargé de Projet / Economie (CPE) suit les dossiers des secteurs des Mines et des PTT.*

*Le Chargé de Projet / Economie Appliquée (CPEA) suit les dossiers du secteur des Finances, du sous secteur des Hydrocarbures, ainsi que ceux ayant trait à l'amélioration du climat des affaires.*

▪ **La Cellule de passation de marchés (CPM).**

La Cellule de passation de marchés est chargée de l'attribution et de l'administration des contrats et des marchés.

Son rôle est de recruter les consultants pour fournir des prestations de services, des fournisseurs pour acquérir des biens, et des entrepreneurs pour réaliser des travaux.

Elle applique de manière stricte les directives et procédures de la Banque mondiale

Ses objectifs sont notamment :

- Obtenir des services de haute qualité
- Obtenir ces services dans de bonnes conditions financières et d'efficacité
- Donner à tous consultants qualifiés de tous les pays satisfaisant aux critères de provenance la possibilité de concourir pour l'obtention des contrats et marchés financés par la Banque
- Garantir la transparence dans le processus de sélection

*Encadré 3 : La Passation des Marchés.*

*Les prestations sont assujetties aux procédures de passation de marchés reprises dans les directives édictées par la Banque Mondiale.*

*Les dossiers sont examinés sur base de la nature des prestations, et des seuils fixés par l'Accord de Crédit 3815 DRC, portant Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé.*

*Conformément aux procédures et dans le souci de bonne gouvernance et de transparence, quant aux décisions qui sont prises au niveau des étapes importantes de passation de marché, le COPIREP associe des représentants des entités concernées et des experts indépendants.*

*Les ouvertures des plis techniques et financiers sont publiques.*

*Aux différentes étapes du processus, la Banque Mondiale exerce son contrôle et délivre, le cas échéant, son quitus conditionnant la poursuite des activités.*

### ▪ **La Cellule Administrative et Financière (CAF).**

La Cellule Administrative et Financière gère le personnel et le patrimoine du COPIREP.

Dans le cadre des activités financières, elle prévoit et programme les dépenses mais aussi la reconstitution des fonds du projet en assurant le paiement en faveur des services des consultants et des fournisseurs de biens.

La CAF assure, l'enregistrement de toutes les transactions à travers le logiciel comptable TOMPRO. Elle a aussi la responsabilité de la conservation des pièces comptables.

▪ **La Cellule Composante sociale (CCS).**

La Cellule Composante Sociale du COPIREP gère le volet social de la réforme des entreprises publiques. Ce volet consiste en un ensemble de mesures et un dispositif d'accompagnement social des travailleurs touchés par la compression d'effectifs opérée à la suite de la restructuration des entreprises concernées par le programme de réforme.

Chaque entreprise constituant un cas particulier, le plan social accompagnant la réforme, adapté à l'environnement spécifique de l'entreprise et à son secteur d'activités.

La Cellule Composante Sociale assure l'exécution du plan social par le paiement des indemnités de départ volontaire et la mise en œuvre du programme de réinsertion.

Elle a la supervision des activités de l'Unité de réinsertion du Katanga (URK).

▪ **L'Unité de Réinsertion du Katanga (URK).**

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet social de la restructuration de la Gécamines, il a été créé une structure de coordination et de gestion du plan social, l'Unité de réinsertion au Katanga (URK).

Cette structure a comme missions :

- L'organisation et la gestion de la procédure d'indemnisation des partants volontaires ;
- la mise en œuvre des programmes d'appui visant à favoriser la réinsertion rapide des partants volontaires dans une nouvelle

activité économique susceptible de générer des revenus permettant la subsistance de leurs familles.

#### ▪ **La Cellule de Communication (CELCOM).**

La Cellule de communication a la charge de veiller à la gestion des aspects communicationnels de la réforme des entreprises publiques. Equipée de la technologie de pointe, en matière de production audiovisuelle, la CELCOM monte des documents d'actualité sur la réforme, mais aussi du matériel didactique pour accompagner le travail de la réforme.

### **1.4. Les ressources humaines.**

En vue de répondre à l'accroissement des tâches, le COPIREP a accru son effectif. Ainsi, à la fin de l'année 2004, le COPIREP comptait 27 agents contre 11 au 31 décembre 2003.

Tableau 1 : *Evolution des effectifs.*

| <b>Catégories</b>                     | <b>2003</b> | <b>2004</b> |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Secrétaire Exécutif</b>            | 1           | 1           |
| <b>Secrétaires Exécutifs Adjoints</b> | 2           | 2           |
| <b>Experts internationaux</b>         | 0           | 1           |
| <b>Responsables de cellule</b>        | 2           | 4           |
| <b>Cadres</b>                         | 1           | 11          |
| <b>Secrétaires</b>                    | 1           | 3           |
| <b>Chauffeurs</b>                     | 3           | 4           |
| <b>Autres</b>                         | 1           | 1           |
| <b>Total des effectifs</b>            | <b>11</b>   | <b>27</b>   |

Tableau 2 : *Répartition des effectifs par qualification.*

| <b>Catégories</b>                 | <b>2003</b> | <b>2004</b> |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Ingénieurs</b>                 | 0           | 2           |
| <b>Economistes</b>                | 3           | 8           |
| <b>Juristes et Administratifs</b> | 2           | 4           |
| <b>Financiers et Comptables</b>   | 0           | 2           |
| <b>Autres</b>                     | 6           | 11          |
| <b>Total des effectifs</b>        | <b>11</b>   | <b>27</b>   |

## **CHAP II. LES ACTIVITES OPERATIONNELLES DU COPIREP EN 2004.**

### **2.1. Modernisation du cadre juridique.**

### **2.2. Secteurs cibles, amélioration du climat des affaires, volet social et réforme du CSP.**

Dans le cadre de la réforme des entreprises publiques, un accent particulier a été mis sur la modernisation du cadre juridique les régissant.

Les autres activités ont concerné les cinq secteurs cibles, l'amélioration du climat des affaires, le volet social, et la réforme du Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP).

### **2.1. Modernisation du cadre juridique.**

Le COPIREP, avec l'appui des experts en la matière, a préparé trois projets de lois, en vue de la modernisation du cadre juridique régissant les entreprises publiques congolaises. Il convient de rappeler, que celles-ci sont jusqu'à ce jour régies par la loi n° 78/002 du 06 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques.

Cette loi, qui ne prévoit ni liquidation ni dénationalisation des entreprises publiques, est devenue obsolète par rapport au contexte actuel de la gestion des entreprises et devrait à tout prix être revue pour faciliter leur réforme. Les projets de lois portent sur :

- i. la transformation des entreprises publiques ;
- ii. les dispositions générales applicables aux établissements publics ;
- iii. le désengagement de l'Etat.

Discutés au niveau du Ministère du Portefeuille, et de la Commission Economique et Financière du Gouvernement, les projets de lois seront adoptés par le Conseil des Ministres, début 2005.

## 2.2. Secteurs cibles, amélioration du climat des affaires, volet social et réforme du CSP.

Les engagements liés aux activités des cinq secteurs cibles (Mines, PTT, Transport, Energie et Finances), à l'amélioration du climat des affaires, au volet social de la réforme et à la réforme du CSP ont atteint USD 27.457.338.

Tableau 3 : Total des engagements notifiés en 2004.

| Secteur                                            | Montant en USD    |
|----------------------------------------------------|-------------------|
| Mines                                              | 1 215 401         |
| PTT                                                | 42 545            |
| Transport                                          | 1 205 693         |
| Energie                                            | 173 001           |
| Finances                                           | 1 925 531         |
| Amélioration du climat des affaires                | 1 072 241         |
| Volet social de la réforme                         | 21 572 059        |
| Réforme du Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP) | 250 867           |
| <b>Total</b>                                       | <b>27 457 338</b> |

### 2.2.1. Secteur des Mines.

La Gécamines, le Ministère des Mines et le Cadastre Minier (CAMI) ont été les principaux centres d'intervention du COPIREP dans le secteur minier.

Tableau 4 : Engagements notifiés en 2004 dans le secteur des Mines

| Institutions et entreprises | Missions                                     | Montant en USD   |
|-----------------------------|----------------------------------------------|------------------|
| Gécamines                   | évaluation financière accords de partenariat | 559 456          |
| Ministère des Mines         | vulgarisation code minier                    | 174 739          |
| Ministère des Mines         | séminaire exploitation artisanale minière    | 16 823           |
| Ministère des Mines         | séminaire gestion environnement minier       | 77 316           |
| CAMI                        | audit du cadastre minier                     | 67 941           |
| CAMI                        | études mise en place CAMI                    | 239 664          |
| CAMI                        | audit organisationnel                        | 79 462           |
| <b>Total</b>                |                                              | <b>1 215 401</b> |

## ▪ Gécamines.

Dans le but de relancer sa production et générer des revenus, la Gécamines avait signé une quarantaine d'accords de partenariats avec le secteur privé.

L'évaluation de ces accords de partenariats est entreprise, en vue de faire un état des lieux, les renégocier ou les annuler le cas échéant, et préparer une Loi cadre définissant des nouveaux statuts pour cette entreprise publique.

Le COPIREP a procédé ainsi au recrutement de deux cabinets de calibre international pour la réalisation de ces évaluations, dont le coût est de USD 559.456 pour l'évaluation financière et de USD 658.479 en ce qui concerne l'évaluation juridique.

### **Encadré 4 : Restructuration de la Gécamines.**

*Importante industrie exportatrice de produits miniers, en 1986, avec 1,5 milliards de dollars américains de recettes extérieures, et une production de 476.000 tonnes de cuivre et 14.500 tonnes de cobalt, la Gécamines traverse actuellement une crise financière, technique et social drastique.*

*Le schéma de restructuration de la Gécamines mis en place par le COPIREP s'articule de la manière suivante :*

- *La mise en place d'un programme départs volontaires qui a permis de réduire l'effectif de la société de 23.730 à 13.076 agents.*
- *La mise en place d'un volet social destiné à réinsérer économiquement les ex-agents partants volontaires de la Gécamines après la mise en paiement leurs décomptes finals.*
- *La stabilisation des activités industrielles de la Gécamines avec le concours d'un cabinet d'experts internationaux.*
- *La réalisation des études de faisabilité afin de définir la nouvelle forme et la structure future de la Gécamines.*

*Cette politique de restructuration de la Gécamines devra déboucher, à terme, sur la formation d'une nouvelle société qui sera chargée de mettre en valeur les actifs rentables au travers d'un partenariat sérieux avec le secteur privé pour générer des revenus permettant l'assainissement financier de l'entreprise.*

## ▪ Ministère des Mines.

L'appui du COPIREP au Ministère des Mines a consisté tout d'abord au financement, à hauteur de USD 268.878, des activités portant sur la

sensibilisation des investisseurs aux nouvelles perspectives du secteur minier.

Ces activités ont eu trait à la vulgarisation du nouveau Code minier, et à l'organisation de séminaires sur l'exploitation minière artisanale et sur la gestion de l'environnement minier.

Le COPIREP a ensuite procédé au recrutement d'un consultant chargé de la révision du tiers méridionale du réseau géodésique de la RDC, pour un montant de USD 1.231.935.

**Encadré 5 : Le nouveau Code minier.**

*Afin de favoriser la relance de ce secteur et l'exploitation de ce potentiel qui demeure encore inexploité à ce jour, le Gouvernement de la RDC a récemment élaboré, avec l'assistance de la Banque Mondiale, une nouvelle politique minière dans le but de créer un environnement légal, réglementaire et fiscal compétitif sur le plan international, essentiel pour promouvoir les investissements privés dans le secteur minier et de consolider les institutions gouvernementales capables de superviser le secteur minier.*

*Dans le cadre de cette nouvelle politique minière, le Gouvernement de la RDC a adopté un nouveau Code Minier en juillet 2002 et les règlements d'application de ce Code en mars 2003.*

*Le Code minier fournit un cadre non négociable, adapté pour les investissements privés dans le secteur minier en RDC et accepté par la grande majorité des titulaires de concessions.*

*Ce Code a introduit plusieurs innovations sur différents plans, et particulièrement sur le plan financier où des procédures particulières doivent être suivies et appliquées en matière de recouvrement fiscal, procédures qui marquent une rupture majeure avec celles utilisées antérieurement.*

▪ **Cadastre minier (CAMI).**

Le COPIREP a apporté son assistance à la finalisation du Projet relatif à la mise en place du Cadastre Minier et d'un système informatisé d'enregistrement des titres miniers (SIGTIM).

Cet appui s'est opéré à travers le financement d'une étude sur la mise en place du CAMI, à hauteur de USD 239.664 et des audits financier et organisationnel, d'un montant global de USD 137.403

### **Encadré 6 : Le Cadastre minier (CAMI).**

*La pierre angulaire de la bonne gouvernance et de la sécurisation des investissements dans le secteur minier en République Démocratique du Congo (RDC) passe par la mise en place d'un système performant de gestion d'octroi et d'annulation de titres miniers, le Cadastre Minier (CAMI).*

*Le CAMI a ainsi été créé le 03 avril 2003, par le Décret n° 068/2003 et débuté ses activités le 26 juin 2003.*

*Outre sa responsabilité en tant que garant de l'application de la Loi minière et la sécurisation des permis miniers, le Cadastre Minier joue le rôle fondamental d'intermédiaire entre l'investisseur et l'Etat.*

### **2.2.2. Secteur des PTT.**

Le COPIREP a financé à hauteur de USD 42.545 l'étude sur la définition d'une stratégie de restructuration de l'OCPT.

Tableau 5 : Engagement notifié en 2004 dans le secteur des PTT.

| <b>Institutions et entreprises</b> | <b>Missions</b>                 | <b>Montant en USD</b> |
|------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| <b>OCPT</b>                        | <b>étude de restructuration</b> | 42 545                |
| <b>Total</b>                       |                                 | <b>42 545</b>         |

### **Encadré 7 : Restructuration de l'OCPT.**

*Le Gouvernement de la RDC, ayant adopté par les Lois 012/2002, 013/2002 et 014/2002 du 16 octobre 2002, une nouvelle politique pour les Postes et Télécommunications, d'où il ressort une dissociation des activités du secteur des Postes et des secteurs des Télécommunications, il était nécessaire de mettre en œuvre cette nouvelle politique.*

*Le Gouvernement, ayant par ailleurs adopté un programme de réforme des entreprises publiques, il s'est avéré que le seul et meilleur moyen de concilier les objectifs de cette politique sectorielle et de ce programme de réforme, était de mettre en place une stratégie de restructuration de l'OCPT.*

*Une étude sur ladite restructuration, basée sur une scission des branches « Postes » et « Télécommunications » est au terme de son élaboration.*

*S'agissant du volet social de la restructuration de l'OCPT, un programme de départs volontaires, de mise en retraite des agents, et de paiement des décomptes finals des agents décédés a été adopté par le Gouvernement en janvier 2004.*

### 2.2.3 Secteur des Transports.

Dans le secteur des Transports, l'intervention du COPIREP a porté principalement sur l'appui au Groupe Sectoriel de Travail, la RVA et la création d'une agence de régulation.

Tableau 6 : Engagements notifiés en 2004 dans le secteur des Transports.

| <b>Institutions et entreprises</b>                | <b>Missions</b>                                                               | <b>Montant en USD</b> |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>GST Transport</b>                              | <b>synthèse des études existantes et élaboration d'ébauches de stratégies</b> | 48 567                |
| <b>Agence des régulation des transports (ART)</b> | <b>formation du personnel</b>                                                 | 761 067               |
| <b>RVA</b>                                        | <b>études de faisabilité sur un partenariat public privé</b>                  | 396 059               |
| <b>Total</b>                                      |                                                                               | <b>1 205 693</b>      |

#### ▪ **Groupe Sectoriel de Travail (GST).**

Pour renforcer et faciliter la mission du Groupe Sectoriel de Travail des Transports, le COPIREP a procédé au recrutement d'un consultant national ayant pour mission de définir, sur la base de documentations existantes une « feuille de route » ou une ébauche de stratégies destinée à guider sa réflexion et à recentrer efficacement son action de façon à en assurer l'adéquation par rapport aux orientations pertinentes des mutations souhaitées.

Ce recadrage se fera sur la base des options et des choix stratégiques adoptées au terme des analyses commandées et financées en leur

temps par le Gouvernement congolais et les différents bailleurs de fonds. Le coût de cette étude est de USD 48.567.

- **RVA.**

Un consultant a été recruté pour une étude de faisabilité d'un partenariat public privé à la RVA, pour un montant de USD 396.059.

- **Agence de Régulation des Transports.**

Dans le cadre du montage institutionnel de l'Agence de Régulation des Transports (ART), le COPIREP a recruté un consultant, qui a organisé du 12 au 16 juillet 2004, un séminaire sur la régulation et le partenariat public privé dans le domaine des transports, du 09 au 30 octobre 2004, des voyages d'études au Maroc, au Brésil, en Argentine et au Canada, et du 1<sup>er</sup> au 04 décembre 2004, un séminaire de restitution sur le voyage d'études.

Un budget de USD 761.067 a été consacré à cette activité.

**Encadré 8 : L'Agence de régulation des Transports (ART).**

*Le COPIREP a amorcé le montage d'une agence qui aura en charge la régulation dans le secteur des transports. Il s'agit de l'Agence de Régulation des Transports (ART). Un consultant a été recruté, afin d'organiser et d'animer les séminaires de formation en matière de régulation et partenariat public privé et des ateliers pour la validation des choix du modèle et des outils de gestion de l'agence à mettre en place, organiser les voyages d'études et les stages d'immersion auprès des agences de régulation existante, et apporter une assistance technique à la mise en place de l'Agence de régulation*

- **Autres actions.**

Par ailleurs, à la demande de la Présidence de la République, le COPIREP a mis en place une commission mixte, en vue d'étudier le projet de dissolution des Lignes Aériennes Congolaises (LAC) et de création d'une nouvelle compagnie proposée par le Ministère des Transports et Communications.

Ladite commission est présidée par le COPIREP, et regroupe en son sein, les représentants des Cabinets du Vice-Président chargé de la Commission Economique et Financière, ainsi que ceux des Ministères

du Portefeuille, des Transports et Communications, les experts du Conseil Supérieur du Portefeuille, et de LAC.

Toutefois, la commission a souhaité disposer au préalable, des résultats d'un audit financier et organisationnel de LAC.

#### 2.2.4. Secteur de l'Energie.

Dans le secteur de l'Energie, les actions du COPIREP ont principalement porté sur le Groupe Sectoriel de Travail et sur la réalisation d'une étude institutionnelle dans le sous secteur de l'électricité.

Tableau 7 : *Engagements notifiés en 2004 dans le secteur de L'Energie.*

| <i>Institutions et entreprises</i> | <i>Missions</i>                                                                               | <i>Montant en USD</i> |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>GST Energie</b>                 | <b>synthèse des études existantes et élaboration d'ébauches de stratégies (électricité)</b>   | 82 941                |
| <b>GST Energie</b>                 | <b>Synthèse des études existantes et élaboration d'ébauches de stratégies (hydrocarbures)</b> | 63 294                |
| <b>Ministère de l'Energie</b>      | <b>étude institutionnelle du projet d'installation d'hydro générateur à Kananga</b>           | 26 766                |
| <b>Total</b>                       |                                                                                               | <b>173 001</b>        |

#### ▪ Groupe Sectoriel de Travail (GST).

A l'instar du secteur des transports, deux consultants nationaux ont été recrutés pour préparer des ébauches de stratégies destinées à guider la réflexion du Groupe Sectoriel de Travail/Energie, dans les sous secteurs de l'électricité et des hydrocarbures, ainsi qu'en ce qui concerne les entreprises publiques desdits sous secteurs.

Le budget consacré à ces missions est de USD 146.235.

- **Etude institutionnelle.**

En vue de réaliser une étude institutionnelle du projet de fourniture de courant à la Ville de Kananga par l'installation d'un hydro générateur, un juriste chevronné a été recruté pour un montant de USD 26.766.

- **Autres activités.**

Par ailleurs, le COPIREP a amorcé une coopération avec le Water and Sanitation Program. Cela a permis déjà d'élaborer un premier plan d'action sur le secteur de l'eau et sur la relance de la REGIDESO.

## 2.2.5. Secteur des Finances.

Dans le cadre de la réhabilitation du système financier, le COPIREP a apporté son appui à la réforme de la Banque Centrale du Congo (BCC), aux opérations de liquidation des trois banques publiques, et au processus de paiement de la Dette Publique Intérieure.

Tableau 8 : *Engagements notifiés en 2004 dans le secteur des Finances.*

| <i>Institutions et entreprises</i> | <i>Missions</i>                                      | <i>Montant en USD</i> |
|------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>BCC</b>                         | <b>Table ronde GREB</b>                              | 72 815                |
| <b>BCC</b>                         | <b>soutien au GREB</b>                               | 183 340               |
| <b>BCC</b>                         | <b>audit des comptes</b>                             | 248 700               |
| <b>BCC</b>                         | <b>audit du PEG</b>                                  | 107 310               |
| <b>BCA/NBK</b>                     | <b>soutien à la liquidation</b>                      | 609 470               |
| <b>Ministère des Finances</b>      | <b>audit dette croisée</b>                           | 147 790               |
| <b>Ministère des Finances</b>      | <b>certification de la dette publique intérieure</b> | 94 471                |
| <b>Ministère des Finances</b>      | <b>négociation dette publique intérieure</b>         | 461 635               |
| <b>Total</b>                       |                                                      | <b>1 925 531</b>      |

### ▪ **Banque Centrale du Congo (BCC).**

Avec la BCC, l'attention du COPIREP s'est tout d'abord portée sur la mise en place d'une cellule chargée de la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

Il a ainsi apporté son soutien financier, à hauteur de USD 72.815 pour l'organisation d'une table ronde sur le sujet, et octroyé un budget de USD 183.340 aux activités du Groupe de réflexion contre le blanchiment de l'argent (GREB).

Un appui financier de l'ordre de USD 248.700 a aussi été apporté à la BCC pour la réalisation de l'audit des comptes pour les exercices 2003, 2004 et 2005.

Enfin, à la demande du Gouvernement, le COPIREP a financé le service du Consultant chargé de l'audit du Programme Economique du Gouvernement (PEG) pour un montant de USD 107.310.

### ▪ **Liquidation de la BCA et de la NBK**

Le COPIREP a appuyé cette activité par le financement des services du Consultant chargé de la liquidation de ces deux banques, pour un montant de USD 609.470.

*Encadré 9 : Liquidation des banques publiques (BCA, NBK et BCCE).*

*Afin d'assainir le secteur bancaire où la plupart des banques congolaises ont connu une érosion prononcée des fonds propres et un déclin sensible de leurs activités, la Banque Centrale du Congo (BCC) a entrepris une analyse détaillée du secteur financier et défini la nature des réformes nécessaires.*

*Un certain nombre de banques ont été déclarées non-viables et leur liquidation a été recommandée. Les décrets, arrêtés et avis au public relatifs à la liquidation de trois banques [la Nouvelle Banque de Kinshasa (NBK), la Banque de Crédit Agricole (BCA) et la Banque Congolaise du Commerce Extérieur (BCCE)] ont été signés le 10 mars 2003.*

*Le Gouvernement a obtenu l'appui de la Banque Mondiale pour le financement du plan social résultant de la mise en liquidation de ces trois banques (projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé). Ce dispositif s'inscrit dans les mesures de lutte contre la pauvreté et de relance économique.*

*La prise en charge des frais relatifs à la mise en paiement des indemnités sera assumée par le COPIREP.*

▪ **Ministère des Finances.**

Le COPIREP a appuyé le Ministère des Finances dans le cadre des audits de la dette croisée et de la certification de la Dette Publique Intérieure par un financement à hauteur, respectivement, de USD 147.790 et USD 94.471.

Par ailleurs, un consultant international chargé de la négociation et de la gestion de la Dette Publique Intérieure a été recruté pour un montant de USD 461.635.

## 2.2.6. Amélioration du climat des affaires.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, les activités du COPIREP ont porté sur l'appui à l'assainissement du système judiciaire et au dialogue avec le secteur privé.

Tableau 9 : Engagements notifiés en 2004, concernant les actions liées à l'amélioration du climat des affaires.

| <i>Institutions et entreprises</i>       | <i>Missions</i>                                                  | <i>Montant en USD</i> |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <i>Ministère de la Justice</i>           | <i>étude sur les modalités d'adhésion de la RDC à l'OHADA</i>    | 40 319                |
| <i>Ministère de la Justice</i>           | <i>étude sur la connexion du Journal Officiel au réseau GLIN</i> | 87 569                |
| <i>Ministère de la Justice</i>           | <i>plan d'administration des véhicules</i>                       | 63 468                |
| <i>Ministère de la Justice</i>           | <i>Séminaire de formation au droit OHADA</i>                     | 180 823               |
| <i>Ministère de la Justice</i>           | <i>formation des juges de commerce</i>                           | 398 925               |
| <i>Ministère de la Justice</i>           | <i>formation CAC</i>                                             | 31 566                |
| <i>Ministère de la Justice</i>           | <i>mission de promotion CAC</i>                                  | 12 642                |
| <i>Ministère de l'Economie Nationale</i> | <i>Forum Economique National</i>                                 | 60 000                |
| <i>COPIREP</i>                           | <i>rencontre avec le secteur privé</i>                           | 28 097                |

|                          |                                                                   |                  |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------|
| <i>Ministère du Plan</i> | <i>étude sur les barrières administratives à l'investissement</i> | 28 000           |
| <i>ANAPI</i>             | <i>appui au fonctionnement</i>                                    | 140 832          |
| <b>Total</b>             |                                                                   | <b>1 072 241</b> |

▪ **Appui à l'assainissement du système judiciaire.**

Dans le cadre de l'adhésion à l'OHADA, le COPIREP a financé une étude sur les modalités de ladite adhésion de la RDC à cette organisation pour un montant de USD 40.319, et un séminaire de formation dont le budget y consacré est de USD 180.823.

Une assistance, pour un montant de USD 87.569, a été accordée au Journal Officiel pour sa connexion au réseau GLIN.

Vingt et un juges consulaires, émanant de différents tribunaux de commerce, ont été formés localement et à l'étranger, sur appui du COPIREP pour un montant de USD 398.925.

Dans le cadre du développement du Centre d'Arbitrage du Congo, un appui de USD 31.566 a été apporté pour la formation à l'arbitrage ; une assistance de l'ordre de USD 12.642 pour la promotion du Centre d'Arbitrage du Congo.

*Encadré 10 : L'OHADA.*

*L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), est une organisation régionale qui vise à renforcer la sécurité juridique et judiciaire en Afrique, en instaurant des textes communs et un espace juridique commun.*

*Pratiquement non actualisé depuis près d'un siècle pour la plupart des textes de référence relatifs, le droit des affaires en RDC ne répond plus adéquatement aux besoins des opérateurs économiques et aux réalités du monde moderne.*

*Il importe ainsi, soit de réformer le Droit des affaires en RDC, soit d'adopter les textes de l'OHADA, compte tenu de leur haute qualité.*

*Le Gouvernement s'est engagé à adhérer à l'OHADA. Il l'a confirmé par sa lettre d'intention adressée au FMI en juillet et en décembre 2003,*

*Encadré 11 : Le Centre d'Arbitrage du Congo (CAC).*

*L'arbitrage est une technique juridique de règlement pacifique des différends en dehors du circuit judiciaire.*

*Organisé en droit congolais par le Décret du 07 mars 1960, l'arbitrage n'a pas connu l'essor que le législateur semblait lui prédestiner, notamment en raison du manque des structures organisées pour y accéder.*

*Le Centre d'Arbitrage du Congo vient ainsi pallier à la carence.*

*Le règlement d'arbitrage proposé par le Centre d'Arbitrage du Congo se caractérise par la souplesse de ses règles de procédures auxquelles les parties sont étroitement associées, qu'il s'agisse de la saisine du centre, de la désignation des arbitres indépendants sélectionnés parmi les praticiens du droit et des opérations commerciales et financières, les anciens magistrats, professeurs d'université, dirigeants d'entreprise, etc..., de l'étendue de leur mission qui permet d'appliquer à chaque litige, une procédure à sa mesure, en l'adaptant aux questions à traiter et aux difficultés particulières de l'affaire, ou de la rédaction et du prononcé de la sentence dans un esprit total de justice et d'équité.*

▪ **Dialogue avec le secteur privé.**

A la demande du Gouvernement, le COPIREP a financé le Forum Economique National par un appui de l'ordre de USD 60.000, et l'étude sur les tracasseries administratives, barrières aux investissements, pour un montant de USD 28.000.

L'organisation des journées du secteur privé par le COPIREP, pour un montant de USD 28.097.

Le COPIREP apporte un soutien au fonctionnement de l'Agence Nationale de Promotion de l'Investissement (ANAPI). Le budget y consacré en 2004, est de l'ordre de USD 140.832.

**2.2.7. Volet social de la réforme.**

Dans le cadre du volet social de la réforme, le COPIREP a appuyé les activités relatives à l'opération de départ volontaire à la Gécamines et à l'OCPT, ainsi que celles ayant trait aux trois banques publiques en liquidation.

Tableau 10 : *Engagements notifiés en 2004 pour le volet social de la Réforme.*

| <b>Institutions et entreprises</b>      | <b>Missions</b>                                                | <b>Montant en USD</b> |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Gécamines</b>                        | <b>décomptes partants volontaires</b>                          | 15 590 167            |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>projet KUJENGA UHURU</b>                                    | 2 075 921             |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>petits projets pour partants volontaires</b>                | 2 500 000             |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>encadrement agricole des partants volontaires de la FDC</b> | 136 470               |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>formation des partants volontaires</b>                      | 34 000                |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>Sensibilisation des partants volontaires</b>                | 17 000                |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>centres de réinsertion</b>                                  | 85 000                |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>assistance hôpitaux</b>                                     | 205 920               |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>assistance écoles</b>                                       | 350 000               |
| <b>Gécamines</b>                        | <b>étude socio économique</b>                                  | 49 962                |
| <b>Banques en liquidation (BCA-NBK)</b> | <b>calcul des décomptes finals</b>                             | 81 953                |
| <b>Banques en liquidation (BCCE)</b>    | <b>calcul des décomptes finals</b>                             | 81 953                |
| <b>OCPT</b>                             | <b>calcul des décomptes finaux</b>                             | 100 611               |
| <b>OCPT</b>                             | <b>frais de paiement décomptes finals</b>                      | 202 514               |
| <b>OCPT- Bqes en liquidation</b>        | <b>audit des décomptes finals</b>                              | 60 588                |
| <b>Total</b>                            |                                                                | <b>21 572.059</b>     |

## Encadré 12 : Esquisse du Plan social.

Parmi ses missions, le COPIREP a, dans ses missions, la préparation et l'exécution des résolutions et mesures en matière de prise en charge des sureffectifs, des arriérés des salaires et des services sociaux des entreprises publiques concernées par la réforme.

La plupart d'entreprises du secteur public disposent de sureffectifs par rapport à leur niveau réel d'activités. En tant qu'agence d'exécution du programme de réforme des entreprises publiques, le COPIREP a mis en place un plan social qui consiste en un ensemble de mesures d'accompagnement social des travailleurs qui viendraient à perdre leur emploi à la suite de la mise en œuvre du programme de réforme.

Le plan social qui est l'élément central du volet social de la restructuration des entreprises publiques comporte deux axes essentiels :

- a) le versement d'indemnités de départ aux travailleurs qui acceptent de quitter l'entreprise. En rapport avec cet axe qui constitue le volet financier du plan social, le COPIREP par le canal de sa Cellule Composante Sociale, assure le paiement des droits sociaux auxquels peuvent légalement prétendre les travailleurs volontaires au départ.
- b) A travers le programme de réinsertion qui constitue le second volet du plan social, la Cellule Composante Sociale du COPIREP accompagne les travailleurs ayant quitté l'entreprise dans leurs efforts de reconversion vers une nouvelle activité génératrice de revenus.

Le COPIREP mobilise le concours de plusieurs partenaires en appui au programme de réinsertion : ONG de développement, organismes confessionnels, chambres de commerce, universités, consultants nationaux et internationaux, organismes de formation professionnelle, entreprises locales etc.

### ▪ **Le paiement des décomptes finals aux agents concernés par le plan social**

Le paiement des décomptes finals aux agents appelés à quitter l'entreprise constitue le point central du volet financier du plan social. Ce volet est défini après une analyse approfondie de la législation sociale, de l'environnement interne de l'entreprise et de l'environnement économique général.

- Analyse du Code du travail et de la législation afférente à la sécurité sociale
- Analyse de la convention collective, du statut du personnel et des divers accords collectifs ou d'établissement
- Base de données sur les effectifs et analyse typologique de la population cible
- Analyse typologique de la base de données
- Prise en compte des schémas de restructuration et estimation des sureffectifs
- Chiffrage du volet financier afférent au départ des agents en sureffectif
- Recueil des informations relatives aux arriérés
- Recueil d'informations sur les pratiques en vigueur en RDC en matière de rupture à l'amiable des contrats de travail
- Examen de la situation de l'emploi et des spécificités régionales
- Prise en compte de l'environnement socio-économique général

### ▪ **L'encadrement social et la réinsertion économique des agents admissibles au bénéfice du plan social.**

Le volet réinsertion intègre un ensemble de mesures visant à faciliter la transition des agents ayant perdu l'emploi vers une nouvelle activité économique génératrice de revenus.

La réussite de la réinsertion repose sur une affectation judicieuse de l'indemnité de départ perçue à la rupture du contrat de travail.

La Cellule Composante Sociale du COPIREP mobilise le concours D'encadreurs compétents dans l'accompagnement social des personnes devenues vulnérables par la perte d'emploi en leur apportant un appui dans leurs efforts de réinsertion. Les types d'appui sont variés : formation, recherche d'emploi, création de micro entreprises, de coopératives de production, de corps de métiers etc.

## ▪ Gécamines.

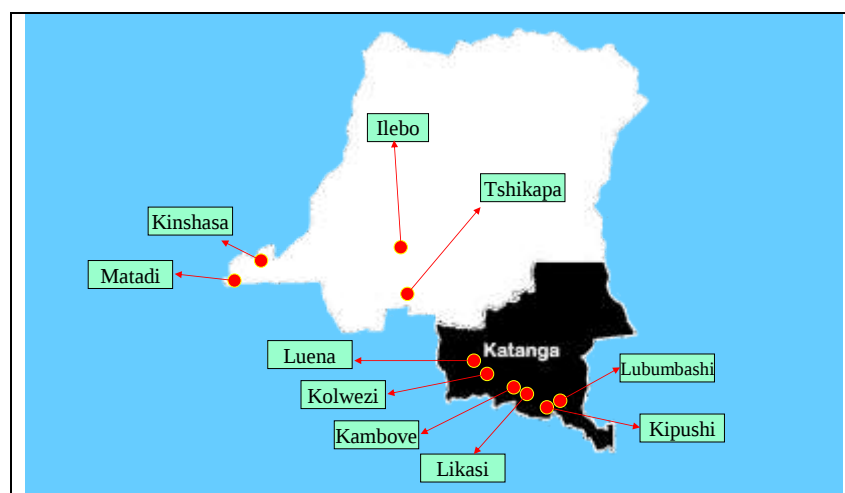
### ➤ Mise en paiement

L'opération de mise en paiement des partants volontaires de la Gécamines s'est clôturée officiellement le 6 février 2004.

Un montant de USD 43.473.073 a été consacré au paiement des indemnités, dont USD 15.590.167 ont été financés par le PCDSP, le solde étant pris en charge par le Crédit d'urgence.

10.641 partants volontaires ont été payés sur 10.654 inscrits. 13 cas sont restés, constitués principalement des successeurs des agents décédés.

Figure 3 : Sites de mise en paiement des ex agents de la Gécamines.



### ➤ Réinsertion.

Les activités de réinsertion exécutées en 2004 ont porté sur :

- Le recrutement d'une ONG internationale, chargé des services d'assistance technique pour l'encadrement des initiatives de réinsertion économique au Katanga et dans les bassins de Kinshasa et Matadi, ainsi que la réalisation de 75 projets modèles de haute visibilité, dénommé « Projet KUJENGA

UHURU ». Financés à hauteur de USD 2.075.921, les services d'assistance technique couvrent une période de deux ans.

- Le soutien aux micro projets, individuels, collectifs ou communautaires par des dons allant de USD 1.000 à 10.000, dans les limites d'une enveloppe globale de USD 2.500.000.
- Le soutien à la Fédération des Coopératives de Kambove (FDC), regroupant plus de 1.700 ex agents de la Gécamines, par le renforcement des capacités, conduit par six consultants multidisciplinaires, et le financement des activités agricoles de la saison 2003-2004, pour USD 136.470.
- La formation des partants volontaires en entrepreneuriat, pour un montant de USD 34.000. Cette activité a permis à 150 ex employés de la Gécamines d'être formés en entrepreneuriat.
- La sensibilisation et la vulgarisation du programme de réinsertion pour USD 17 000. Cette activité s'est traduite notamment par la tenue d'ateliers sur : la divulgation du programme, le modèle d'appui à la structuration et à la formalisation des groupements, la formalisation des PME, les notions de base sur le plan d'affaires, et l'appui à la légalisation des associations et activités individuelles.
- L'accompagnement social par 5 Consultants dont 2 agronomes et 3 chargés des opérations de réinsertion pour l'animation des centres d'information sur la réinsertion (CIR), pour USD 85.000. Ces centres ont servi de cadre de conseil et d'orientation aux partants volontaires dans l'identification des filières de réinsertion. Plus de 5.000 partants volontaires ont bénéficié des conseils et orientations en ce qui concerne leur projet de réinsertion.
- Dans le cadre de la sauvegarde des activités sociales de la Gécamines, un soutien financier aux enseignants et personnel médical pour des enveloppes respectivement de USD 350.000 et USD 206.000 au titre de paiement des primes d'assiduité.

- Le financement d'une étude socio économique sur l'impact de l'opération de départs volontaires, pour un montant de USD 49.962.



Figure 4 : *Images d'activités de réinsertion sociale des ex agents de la Gécamines*

#### ▪ **Banques en liquidation.**

Le Plan social soumis au Gouvernement dans le cadre de la liquidation forcée des banques susmentionnées détermine une enveloppe de décomptes finals à USD 11,5 millions.

Jusque fin décembre 2004, le Gouvernement n'a pris aucune décision concernant le volet social des trois banques liquidées, le montant des indemnités à payer n'ayant pas encore été entériné par le Conseil des Ministres.

En dépit de cette situation, en attendant la décision finale du Gouvernement, le COPIREP a procédé à la mise en place du dispositif de mise en œuvre du volet social des banques liquidées par le recrutement du calculateur, pour un montant de USD 163.906, - et de l'auditeur des décomptes à payer, pour un montant de USD 60.588.

## ▪ OCPT.

### ➤ Mise en paiement.

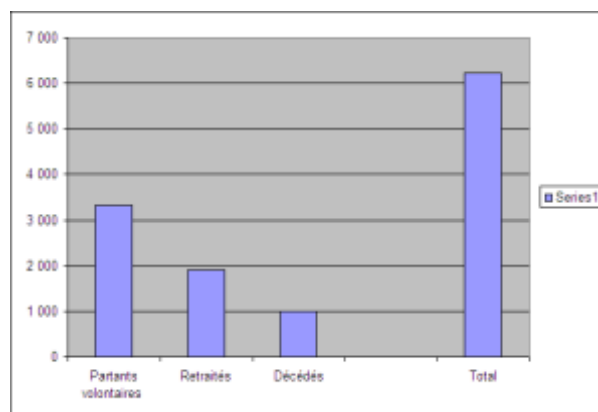
Un Consultant a été recruté pour procéder au calcul des décomptes à payer aux agents concernés par le plan social.

Les partants potentiels de l'OCPT sont constitués de 3.333 agents, dont 3.023 partants volontaires et 310 retraités d'office (2003- 2004), pour une enveloppe de USD 10,3 millions.

Par ailleurs, USD 1,2 millions sont prévus pour indemniser 2.899 agents retraités (avant 2003) et décédés.

Le paiement des décomptes finals interviendra en janvier 2005.

Figure 5 : Effectifs des agents concernés par le volet social de l'OCPT.



### ➤ Réinsertion.

Une ONG a été recrutée pour l'accompagnement social des agents admissibles au départ volontaire, dont les activités débiteront en janvier 2005.

## 2.2.8. Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP).

Tableau 11 : Engagement notifié en 2004 pour la restructuration du CSP.

| <i>Institutions et entreprises</i> | <i>Missions</i>          | <i>Montant en USD</i> |
|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| <i>CSP</i>                         | <i>Audit stratégique</i> | 250 867               |
| <b>Total</b>                       |                          | <b>250 867</b>        |

Le COPIREP a aussi la mission de restructurer le Conseil Supérieur du Portefeuille en tant qu'organe permanent et structure technique chargée de l'encadrement des entreprises du portefeuille de l'Etat.

Il a ainsi financé un audit organisationnel, institutionnel et stratégique de cette structure, pour un montant de USD 250.867.

## **CHAP III. PERSPECTIVES 2005.**

**3.1. Perspectives dans le cadre de la réforme des entreprises.**

**3.2. Perspectives dans le cadre de l'amélioration du climat des Investissements.**

**3.3. Perspectives dans le cadre de la réinsertion sociale.**

L'année 2005 présente des défis. Face à l'accroissement rapide de ses activités, et à la récupération de sa gestion financière, le COPIREP devra développer des stratégies dynamiques visant à préserver à la fois l'efficacité, la rapidité et la transparence.

Au niveau des capacités internes de travail, le COPIREP devra s'assurer d'une expertise nationale et internationale capable de répondre aux exigences de la qualité.

A ce titre, il est prévu le recrutement de trois experts internationaux, devant appuyer respectivement la gestion des projets, la Cellule des Communications et la Cellule Administrative et Financière.

Il est envisagé le recrutement de deux ingénieurs civils ou architectes Chargés de Passation de Marchés, en vue de la renforcer la Cellule de Passation des Marchés.

En vue de renforcer les capacités et la performance du personnel, un consultant de calibre international a été recruté pour élaborer un programme de formation des agents du COPIREP. Ce programme sera mis en application par le Secrétariat Exécutif.

Les activités opérationnelles du COPIREP se poursuivront toujours selon les principaux axes : réforme des entreprises dans les cinq secteurs cibles, son volet social, et amélioration du climat des affaires.

Les engagements prévus pour l'année 2005 se chiffrent à USD 44.016.132, repartis comme suit :

Tableau 10 : *Prévision des engagements à notifier en 2005.*

| <b>Secteur</b>                             | <b>Montant en USD</b> |
|--------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Réforme des entreprises publiques</b>   | 5 986 000             |
| <b>Amélioration du climat des affaires</b> | 11 729 000            |
| <b>Volet social de la réforme</b>          | 26 301 132            |
| <b>Total</b>                               | <b>44 016 132</b>     |

### 3.1. Perspectives dans le cadre de la réforme des entreprises

Les prévisions des engagements dans les cinq secteurs cibles se présentent comme suit :

Tableau 11 : *Prévision des engagements à notifier en 2005 par secteur.*

| <b>Secteur</b>   | <b>Montant en USD</b> |
|------------------|-----------------------|
| <b>Mines</b>     | 2 806 000             |
| <b>PTT</b>       | 700 000               |
| <b>Transport</b> | 760 000               |
| <b>Energie</b>   | 160 000               |
| <b>Finances</b>  | 1 560 000             |
| <b>Total</b>     | <b>5 986 000</b>      |

Les actions prévues vont concerner :

- **Dans le ssecteur des Mines :**
  - la conclusion du contrat avec le cabinet d'experts internationaux chargés de la stabilisation des activités industrielles de la Gécamines ;
  - le recrutement du consultant devant réaliser l'évaluation technique de la Gécamines ;

- la formation des cadres des Ministères des Mines et des Finances aux procédures de recouvrement fiscal du nouveau code minier ;
- la réalisation d'audits environnementaux dans le secteur minier ;
- l'assistance au développement du Cadastre Minier ; et
- l'assistance au Ministère des Mines dans l'élaboration du « Plan minier de la RDC »

▪ **Dans le secteur des PTT :**

- la finalisation et la mise en œuvre du plan de restructuration de l'OCPT, notamment la scission des activités postales de celles des télé communications ; et
- le renforcement des capacités de l'Autorité de régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC).

▪ **Dans le secteur des Transports :**

- l'élaboration de plans de restructuration du secteur et des entreprises publiques y dépendant ;
- le démarrage effectif de l'Agence de Régulation des Transports (ART) ;
- la participation à la préparation du Projet de Transport Multimodal ; et
- la réalisation d'un audit financier et organisationnel de LAC.

▪ **Dans le secteur de l'Energie :**

- l'élaboration de plans de restructuration du secteur et des entreprises publiques y dépendant ; et
- le renforcement de la coopération avec le Water and Sanitation Program (WASP) et la GTZ pour la réforme du sous secteur de l'eau et assainissement.

▪ **Dans le secteur des Finances :**

- le recrutement du consultant chargé de l'élaboration d'un manuel de procédures intégrées et simplifiées pour le Guichet Unique au Port de Matadi ;
- la mise en place du Groupe Sectoriel de Travail des Transports ;

- l'élaboration d'un Code des assurances, consacrant la libéralisation du secteur ;
- les audits financier et stratégique de la Société National des Assurances (SONAS) ; et
- l'appui au processus de certification de la Dette Publique Intérieure dans les territoires anciennement en guerre.

### **3.2. Perspectives dans le cadre de l'amélioration du climat des Investissements.**

Les actions prévues dans le cadre de l'amélioration du climat des investissements, vont concerner :

- l'assainissement du système judiciaire ;
- la préparation de l'adhésion à l'OHADA ;
- le financement à hauteur de USD 10 millions, de l'adhésion à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) ;
- le soutien à l'ANAPI ;
- la poursuite des contacts avec le secteur privé ;
- l'exploitation des résultats de l'étude du Foreign Investment Advisory Service (FIAS) sur les barrières à l'investissement en RDC.

### **3.3. Perspectives dans le cadre de la réinsertion sociale.**

Le programme de réinsertion inscrit dans le plan d'action du COPIREP s'articule autour des points ci-après :

- les activités de réinsertion sociale des ex-employés de la Gécamines ;
- la sensibilisation et l'encadrement des partants volontaires de l'OCPT ;
- la sensibilisation et l'encadrement des ex-agents des banques publiques en liquidation : NBK, BCA et BCCE.

En ce qui concerne les ex-employés de la Gécamines, la mise sur pied par le Consultant chargé de l'encadrement d'un incubateur de micro et petites entreprises permettra un meilleur encadrement se basant sur des projets modèles (kits). Le financement d'une centaine de petits projets individuels, associatifs et communautaires dans l'ensemble des bassins du Katanga et en dehors du Katanga (Kinshasa et Matadi), avec des fonds allant de USD 1.000 à 10.000, renforcera les capacités des activités déjà existantes. Le suivi, la formation des bénéficiaires de financement et l'encadrement des projets compléteront le dispositif. Enfin, un Consultant assurera l'encadrement des activités agricoles qui représentent plus de 80 % d'activités exercées par les ex-employés de la Gécamines.

S'agissant de l'OCPT, les statistiques indicatives montrent que 70 % des effectifs des partants volontaires se trouvent à Kinshasa (près de 1.600), le programme d'accompagnement social confié à une ONG spécialisée et comportera deux volets :

- la sensibilisation aux objectifs du programme de réinsertion ;
- l'accompagnement dans la mise en œuvre des projets générateurs de revenus.

Ainsi, le consultant organisera des ateliers d'information et de divulgation des objectifs du programme de réinsertion à l'intention des partants volontaires de l'OCPT à Kinshasa et dans les principales villes du pays où le nombre de partants volontaires dépasse 50 personnes.

Les activités porteront notamment sur la formation en entrepreneuriat, la promotion des groupements en coopératives ou en petites et moyennes entreprises, l'aide à l'épargne, l'introduction auprès des organismes de micro-crédit, l'appui ciblé de certains projets spécifiques (activités agro-pastorales, projets pilotes à forte visibilité et à grand impact social).

Quant aux ex-agents des banques publiques en liquidation, ils bénéficieront du programme similaire à celui de l'OCPT. Le recrutement du consultant interviendra au cours du premier trimestre 2005.

COPIREP  
Immeuble SOFIDE, 4<sup>ème</sup> étage  
Croisement avenue LEMARINEL et KISANGANI  
Commune de la GOMBE  
KINSHASA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Téléphone : (243) 81.516.98.24

Courriel : copirep @yahoo.fr  
Site Web : [www.copirep.cd](http://www.copirep.cd)

## **ANNEXES.**

**Annexe 1 : Liste des contrats conclus en 2004.**

**Annexe 2 : Loi n° 78/002 du 06 janvier 1978 portant dispositions  
Générales applicables aux entreprises publiques.**

**Annexe 3 : Répartition des engagements conclus en 2004.**

**Annexe 4 : Mise en paiement des partants volontaires de la  
Gécamines.**

**Annexe 5 : Composition des Groupes Sectoriels de Travail.**

**Annexe 6 : Contact.**

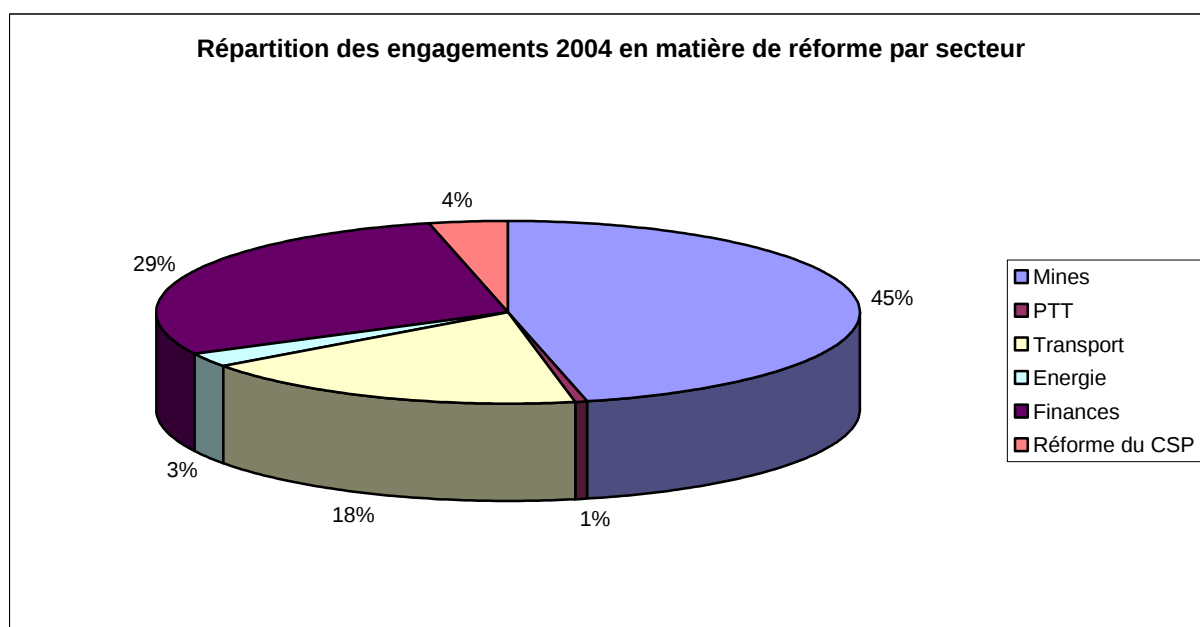
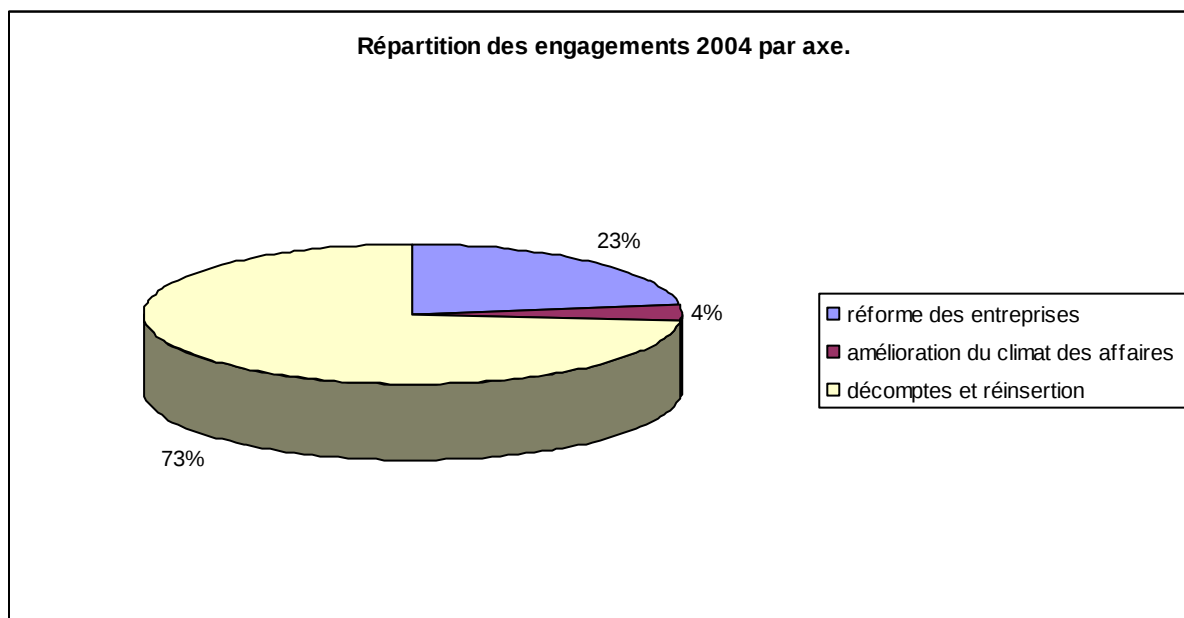
## Annexe 1 : Liste des contrats conclus en 2004.

| DOSSIER                                  | Date de signature | CONSULTANT       | MONTANT USD HT. |
|------------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| FIAS                                     | 24/05/2004        | Louis T. Wells   | 14 000          |
| FIAS                                     | 24/05/2004        | Claude Bouillot  | 14 000          |
| Documentaire sur le BCECO                | 18/10/2004        | CELCOM           | 29 604          |
| Expert en Passation des Marchés          | Mars              | Mark Zeydler     | 139 000         |
| Elaboration du Manuel des Procédures     | Juillet           | STRONG NKV       | 8 000           |
| Aménagement des locaux                   | Septembre         | Ets ROFFE        | 9 985           |
| Acquisition matériel informatique        | Août              | ENERBO           | 25 030          |
| Acquisition matériel reprographie        | Août              | ENERBO           | 6 462           |
| Mobilier                                 | 20/10/2004        | SCANFORM         | 23 500          |
| Journée du Secteur Privé à Matadi        | Décembre          |                  | 28 097          |
| Commission spéciale parlementaire        | Juillet           | Parlement        | 293 327         |
| BCC Audit des comptes de la BCC 03-04-05 | 21/04/2004        | Deloitte &Touche | 248 700         |
| BCC Liquidateur NBK/BCA                  | 04/10/2004        | MUPEPE LEBO      | 518 050         |
| BCC Calcul des décomptes NBK, BCA        | 28/010/04         | FIGEPAR          | 69 660          |
| BCC Calcul des décomptes BCCE            | 28/10/2004        | FIGEPAR          | 69 660          |
| BCC Audit des décomptes NBK,             | 28/10/2004        | KPMG             | 51 500          |

|                                                    |            |                             |         |
|----------------------------------------------------|------------|-----------------------------|---------|
| BCA, BCCE                                          |            |                             |         |
| Banque paiement<br>indemnités<br>OCPT/Banques      | 18/11/2004 | BCDC                        | 337 874 |
| CSP Audit stratégique                              | 14/10/2004 | GEMACOR                     | 213 237 |
| Programme<br>Economique du<br>Gouvernement         | 24/05/2004 | PricewaterhouseCoopers      | 107 310 |
| DPI Négociateur et<br>gestionnaire                 | 22/10/200  | Sterling&Merchant           | 392 390 |
| DPI Audit de la Dette<br>Avenant                   | 18/10/2004 | PricewaterhouseCoopers      | 80 300  |
| Assistance GST<br>Transport                        | 15/11/2004 | Dakahudyno Wakale           | 41 282  |
| Assistance GST<br>Energie/Hydrocarbures            | 30/11/2004 | Yolo Yeli                   | 53 800  |
| Assistance GST<br>Energie/Electricité              | 29/11/2004 | Mwemena Kamabwe             | 70 500  |
| Acquisition matériel<br>informatique               | Août       | ENERBO                      | 19 516  |
| Acquisition matériel<br>reprographique             | Août       | ENERBO                      | 36 692  |
| Mission de promotion<br>du CAC                     | 05/10/2004 | Centre d'Arbitrage<br>Congo | 12 642  |
| Adhésion RDC<br>OHADA                              | 07/09/2004 | Massamba                    | 28 534  |
| OHADA Formation au<br>droit                        | 22/10/2004 | EVERSHEDS                   | 153 700 |
| GLIN Connection<br>Journal Officiel                | 11/10/2004 | Lekhsara Mint               | 74 740  |
| Small-Scale and<br>Artisanaml Mining<br>Exériences | 19/06/2004 | Wardell Armstrong LLP       | 15 327  |
| Mise en place du<br>CAMI                           | Juillet    | GAF AG                      | 199 715 |

|                                                  |            |                         |           |
|--------------------------------------------------|------------|-------------------------|-----------|
| CAMI audit financier                             | 04/10/2004 | Deloitte &Touche        | 57 750    |
| CAMI audit<br>organisationnel                    | 18/11/2004 | PricewaterhouseCoopers  | 67 543    |
| GCM Evaluation<br>financière des<br>partenariats | 15/11/2004 | Ernst&Young             | 454 403   |
| Protocole COPIREP<br>GCM Secteur Médical         | Août       | Gécamines               | 205 920   |
| Protocole COPIREP<br>GCM Secteur<br>Education    | 23/05/2004 | Gécamines               | 350 000   |
| Audit du DON IDEF                                | Septembre  | PricewaterhouseCoopers  | 8 360     |
| Vulgarisation du code<br>minier                  | Septembre  | Ministère des Mines     | 174 739   |
| Audit financier et<br>comptable 03               | 31/05/2004 | Deloitte &Touche        | 10 000    |
| OCPT Etudes de<br>restructuration                | Août       | Lécharny                | 36 164    |
| OCPT Etudes et<br>Surveillance TVX               | 14/05/2004 | BET Klaroff             | 770       |
| OCPT Etudes et<br>Surveillance TVX<br>Avenant    | 21/07/2004 | BET Klaroff             | 244       |
| OCPT Aménagement<br>des locaux                   | 31/05/2004 | BICOC                   | 8 591     |
| OCPT Calcul des<br>décomptes                     | Juin       | SESOMO                  | 81 334    |
| OCPT Calcul des<br>décomptes                     | 13/10/2004 | SESOMO                  | 4 185     |
| ART Formation des<br>cadres                      | Février    | Ponts Formation Edition | 737 413   |
| RVA Etudes de<br>faisabilité PPP                 | 22/12/2004 | IATA-SYPHER-PWC         | 336 650   |
| Encadrement Réinsertion<br>agents GCM            | Juin       | Pact Institute          | 1 764 533 |

## Annexe 3 : Répartition des engagements conclus en 2004



## Annexe 4 : Mise en paiement des partants volontaires de la Gécamines.

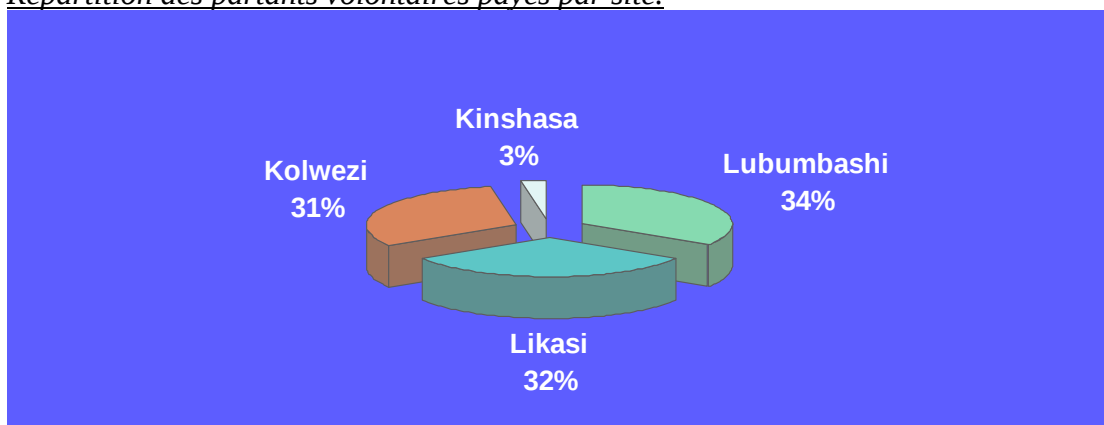
### Montants payés aux partants volontaires.

| (en dollar américain)                  | Prévu             | Réalisé           | % Réal       |
|----------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Lubumbashi (+ Kipushi)                 | 16.556.672        | 16.537.887        | 99,89        |
| Likasi (+Kambove + Mangombo)           | 12.710.592        | 12.679.863        | 99,76        |
| Kolwezi (+ Luena)                      | 12.447.802        | 12.447.802        | 100,0        |
| Kinshasa (+ Matadi + Tshikapa + Ilebo) | 1.818.932         | 1.807.521         | 99,37        |
| <b>Total</b>                           | <b>43.533.998</b> | <b>43.473.073</b> | <b>99,86</b> |

### Nombre de partants volontaires payés par site.

| Site                                   | Prévu         | Réalisé       | % Réal       |
|----------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Lubumbashi (+ Kipushi)                 | 3.650         | 3.647         | 99,92        |
| Likasi (+Kambove + Mangombo)           | 3.389         | 3.384         | 99,85        |
| Kolwezi (+ Luena)                      | 3.319         | 3.319         | 100,0        |
| Kinshasa (+ Matadi + Tshikapa + Ilebo) | 296           | 291           | 98,31        |
| <b>Total</b>                           | <b>10.654</b> | <b>10.641</b> | <b>99,88</b> |

### Répartition des partants volontaires payés par site.



## **Annexe 5 : Composition des Groupes Sectoriels de Travail.**

### **▪ PTT.**

Président : NYAMBU MUANDA  
Secrétaire : Jean Marie MBENDE  
Membres : Paulin MBALANDA  
Paul KABINGWA  
Donatien MULONGO NZAZI  
Vicky ALANGA  
BOJI MUKANIRE  
MOKE BENTOVUKA  
David MEWA MWANGA  
Isabelle CHYROMOD KADUMBA MUJIJIMA  
BIONGO LOKOBA  
KANKU NKASHAMA  
Willy BAFOA LIFETA  
MUYUMBA MWILA  
Richard ACHINDA WAHILUNGULA  
KAZADI TCHAKULOMBA  
KABASELE MATAF  
Jean Pierre MPEMBELE MUNTU

### **▪ Mines.**

Membres : Jocelyne BOMOLO  
John TSHABEMANA  
MASHAGIRO HABA  
KASEYA NDAYE  
F.D. MASAKA MBEKI  
NYEMBO MUTA HILE  
MPOYI MUTOMBO  
MBUYI BAKEBA  
KAYEMBE MUKUNA  
TSONGO MUHINGWIRA  
MAKABA MBUMBA  
MBANGU TSHIKUT

Annie KISONGA  
NYEMBO MUTA HILE J KHAINDA  
Godé KANKU  
Seraphin KITUNGWA  
BILOLO MUSUMBU

▪ **Energie.**

Coordonnateur : Guillaume BOLENGA HANNY BISWE  
Coordonnateur Adjoint : NDANGI NDANGANI  
Secrétaire Rapporteur : MUYEMBE BANZE  
Membres : BADIMAYI MULUMBA  
KITOKO SENGI  
MALANGU MUABILA  
KALA EBER  
NTOTO MAKUALA  
MBAFUMOYA TCHOMBA  
TUKUZU AGBUNDURUKA  
KAVESE PALUKU  
CIBANGU KANYUNGU  
BEYOKO LOKU  
KAUBA MWANANDAMBWE  
NKUBU ELUNA  
BAGULA  
TSHIONGO TSHIBUNKUBULA WA  
TUMBA  
ENGAU IS'ELEZA  
Jules BUKASA  
ANZIAMA KAMUZIBAMI  
David CHIAKAMBILA  
MUMAKA MBULU  
NKOY ENA LOMPOLI  
KATENDE TSHIKENDA  
YENDEYA I'YAMBALIMO  
KIKASA KANDY  
MUTAMBUE SHANGO  
YOLO YELI  
Alex MUTOMBO

DJUNGA LUKONGO  
BOFOYA KOMBA  
TUNDA YA KASENDE  
Jean Pierre OKOKO UTSHI DJUHU  
LUKIDIA LUKOMBO  
BEYA TSHIMUNA  
KIMWANGA FUNDJI  
BITHODI BANWAMISA  
BOGOZO NGEDIKO  
BUHENDWA LUBAGIRE

▪ **Transports**

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordonnateur         | : Représentant du Cabinet du Ministre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Secrétaire Rapporteur | : Directeur du GET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Membres               | : KASONGA MBELUAFU<br>MOJU<br>KABEYA NTUMBA<br>PUNGU YODI MIKE<br>LANDU KIYEDI<br>LUTUKA ISUNGU<br>BELESI MUTSHI<br>MANGUNGU MBEMBA<br>MALANDA NSUMBU<br>Georges BURAKAWA<br>NSITU VUVU<br>TSUMBU TSUMBU<br>BOSOLO EFEKA<br>Julien ILUNGA<br>B. PANGADJANGA<br>NAMBU<br>KANKONDE MBUYI<br>Constant OMARI<br>VUIDIBIO NDOMBASI<br>Roger MATESO<br>Christophe MVUMBI<br>KABAUTE TITHO<br>DIMANDJA |

AKIM MAPUNA  
EKANGA WEMBO  
Désiré LUHAHI  
KALANGILA SEMU  
YANDI KANIKI  
OSAKO DJEKA  
NJIBIKILA NKONDA  
MAKULU MUKADI  
SAMBA LUSUMBA  
KAKI KEBAKENTANE  
NTELA LONGUMBA  
Emile KAKESE  
LUTUMBA KOMBA  
LUMENGO MINTOBUS  
YAMA YAMA  
AGAMANA  
MUNINGA TSHITE  
LOKOYI BOONA  
ILUNGA TSHIBANGU